Le Soussigné vice Consul de la Ville
libre et Anséatique de Hambourg, étant
intentionné de partir pour sa Patrie, et
ayant reçu du Sénat de Hambourg
la permission à cet égard, a trouvé
bon de substituer en sa Place une
personne pour pourvoir aux Affaires
du Consulat pendant son absence,
Sur Son Excellence M.r Joze' Bon
facio de Andrada e Silva, Ministre
Secretaire d'Etat pour les Affaires
de l'Empire et Etrangères, de lui
vouloir lui accorder les Passeports
nécessaires; étant accompagné
d'un Domestique noir.

Le Soussigné a substitué
pour pourvoir aux affaires du Consu-
lat pendant son absence Mons.r
Henri Korff, associé de sa Maison
de Commerce en cette Ville; et ne dou-
tant pas que cette Substitution Sera

ap.

approuvée, il prendra la liberté de l'introduire a la Presence de Votre Excellence avant de Son depart.

Le Soussigné saisit cette occasion de renouveller les Assurances de sa haute Consideration, et de son Estime particulière

Rio de Janeiro 4 Mars 1823.

J. H. Jean Herman Chretien Ten Brink